

QUATRE PRINCIPES DE BASE...

De la prévention du crime par la conception environnementale

1 LA SURVEILLANCE NATURELLE

La fréquentation de l'espace et sa composition rendent possible une surveillance naturelle, sorte de coveillance, qui doit dissuader le délinquant et rassurer l'usager.

Elle s'accompagne d'une visibilité comme objectif à atteindre pour réduire les opportunités de passage à l'acte. Il est alors nécessaire d'agencer les activités, le mobilier urbain et les logements, de manière à optimiser les possibilités de surveillance, y compris depuis les fenêtres ou les porches d'entrée : voir et être vu, grâce à des dégagements visuels qui éliminent les endroits cachés et les « lieux pièges ».

2 L'APPROPRIATION TERRITORIALE

Via la socialisation et les activités, ainsi que par la territorialité, le développement de multiples activités et la mixité des usages contribuent à l'animation urbaine et à l'interaction sociale, qui sont des facteurs dissuasifs et sécurisants. De même, la territorialité va participer à créer un sentiment d'appartenance à l'espace : les résidents protègent mieux leur territoire quand il existe un fort sentiment d'appartenance et d'appropriation, qui peut être renforcé par la présence de palissades basses, de changement de type de revêtement de rues, de haies, de panneaux, de portails, de décorations...

En fait, de tout élément permettant de distinguer l'espace public et l'espace privé ou sa propriété, de celle du voisin.

3 LE CONTRÔLE NATUREL DE L'ACCÈS

Par des techniques architecturales et paysagères, il dissuade l'accès aux cibles potentielles. L'objectif est de créer une perception du risque pour le délinquant potentiel, en réduisant les possibilités d'entrée et de circulation des non-résidents. Il ne s'agit pas ici de fermer la zone mais d'user de l'agencement de la trame viaire (réduction de la largeur de la route au niveau de l'entrée, cul-de-sac, voies sans issue...), de la signalétique et des panneaux indicateurs, du sens de circulation ou de la diffusion de macarons de stationnement réservés aux résidents. La présence d'une entrée monumentale (porche, muret de pierres, aménagement d'espaces verts...) permet d'insister sur la notion de seuil et de franchissement, pour placer le non-résident en position d'intrus.

4 ENTRETIEN ET EMBELLISSEMENT

Que ce soit en préservant l'aspect physique du quartier, en assurant son animation quotidienne (aires de jeu) ou en organisant une autosurveillance, les résidents projettent l'image d'une aire appropriée et porteuse de valeurs sociales partagées. Le paysagement - à la condition de conjuguer la fonctionnalité et l'esthétique - joue donc un rôle central : l'éclairage, le mobilier urbain, la végétation et la signalétique participent de la sécurisation. Un garant doit également remplir son rôle : qu'il s'agisse de la collectivité, des habitants ou d'un opérateur privé, il doit être réactif aux dégradations qui entraînent un sentiment de permissivité. (Cf. la théorie de la vitre brisée)